



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
de la Communauté de communes des Vallées du Clain



Pièce 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Une démarche accompagnée par :



Le défi pour demain : l'ambition *p.4*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les axes du projet *p.6*

LE DÉFI POUR DEMAIN

Le regard aujourd'hui

Influencées par des liens très forts avec le cœur de l'agglomération poitevine, les Vallées du Clain entendent maintenir un développement et un cadre de vie qualitatifs. Ce choix est incité par l'évolution rapide des modes de vie et par leur impact sur l'aménagement et le fonctionnement futur du territoire.

Les atouts des Vallées du Clain sont nombreux (paysages entre vallées et collines, force des services et commerces de proximité dans les bourgs, développement de l'emploi). Ce sont autant d'éléments à faire valoir et à affirmer dans ce contexte d'urbanisation, afin de proposer un développement plus proche de l'individu et de ses besoins.

LE DÉFI POUR DEMAIN : L'AMBITION

- L'organisation territoriale des Vallées du Clain, en appui sur une armature villageoise et urbaine multipolaire composée de bourgs et de villages, les inscrit dans les dynamiques de flux qui les traversent et en complémentarité avec les espaces voisins (agglomération pictave, arc atlantique, sud Vienne notamment). Cette structuration du territoire les engage également sur un développement qualitatif et plus intégré, en encadrant les effets de la périurbanisation.
- Fort de ses patrimoines riches et reconnus, les Vallées du Clain font valoir un mode de vie qui leur est propre et qui s'appuie sur la complémentarité des offres résidentielles, économiques et touristiques.
- Il anticipe l'évolution des modes de vie sous l'effet de leur digitalisation croissante, tant en termes de besoins induits que de conséquences sur le cadre de vie.

LE PROJET

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

Nous souhaitons infléchir la dynamique résidentielle qu'a connu notre territoire dans les dernières années pour mieux organiser l'accueil des nouvelles populations et pérenniser ce qui fait, aujourd'hui, nos atouts : la qualité du cadre de vie et la force de la proximité.

Pour cela, nous affirmons des espaces de vie complémentaires qui participent à une offre territoriale spécifique, reconnue et attractive :

- Notre développement résidentiel renforce le maillage urbain polynucléaire, support d'une diversification de l'offre de logements,
- Nos bourgs renforcent leurs fonctions de proximité, de services et d'équipements, et par là, deviennent de véritables alternatives à Poitiers. En renforçant la qualité des centres de nos villes, bourgs et villages, nous entendons renforcer le lien social et le bien vivre au sein de notre territoire.



Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.1

Un territoire attractif et complémentaire

1.2

Une articulation des échelles de mobilité pour des déplacements plus durables

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.1

Un territoire attractif et complémentaire

► UNE COHÉSION TRANSVERSALE DU TERRITOIRE

Le territoire intercommunal s'organise en trois grands espaces de vie qui entretiennent de fortes relations les uns avec les autres au bénéfice d'une cohésion territoriale transversale ouest / est.

Chacun d'entre eux s'appuie sur un pôle ou un bipôle urbain qui dispense un niveau de services satisfaisant pour sa population et celle des communes voisines.

Au sein de chaque espace de vie, l'offre des communes pôles et des communes rurales se complète, répondant ainsi aux différentes étapes du parcours de vie et rapprochant les habitants des fonctions « emplois, services, mobilités ».

► UNE ARMATURE MULTIPOLAIRE SUPPORT DU RENFORCEMENT DE L'OFFRE TERRITORIALE

La structuration des Vallées du Clain en trois espaces de vie participe et concourt au renforcement de quatre pôles :

- Le pôle d'équilibre structurant de Vivonne (comprenant le lieu-dit de Fontrable à Château-Larcher) constitue le pôle urbain principal qui structure une vaste moitié ouest du territoire.
- Les pôles de Smarves, d'Iteuil et de Nouaillé-

Maupertuis structurent l'entrée sur le territoire depuis le nord et le nord-est par leur excellent niveau d'accessibilité routière.

Ces pôles concentrent les fonctions et sont les lieux où :

- sont réalisées les équipements et services supérieurs et intermédiaires
- est produite **une offre résidentielle soutenue et diversifiée** tant en termes de formes urbaines (mix entre petits collectifs, individuels groupés et individuels purs) que de statut d'occupation qui met en œuvre la **mixité sociale et générationnelle**,
- est développée **une offre foncière à destination des activités économiques** (4 grands pôles d'emplois locaux auxquels s'ajoute la zone d'activités de Fleuré).

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.1

Un territoire attractif et complémentaire

Parallèlement, les espaces de proximité s'inscrivent en complémentarité à l'offre de ces pôles :

- **Les communes des Roches-Prémarie-Andillé, de la Villedieu-du-Clain et de Nieuil-l'Espoir**, portent des fonctions d'intérêt communautaire et accompagnent le développement de leurs offres de services, commerces de proximité, d'emplois et d'une offre résidentielle modérée.
- **Les communes rurales (Gizay, Vernon, Marnay, Marçay, Dienné, Marigny-Chémereau, Château-Larcher, Fleuré, Aslonnes)** poursuivent un objectif de pérennisation des activités en liens avec leur capacité de développement résidentiel et leurs capacités d'accueil de leurs équipements.

▣ LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

La réalisation des objectifs de logements vient renforcer l'armature des bourgs pour une structuration des espaces de vie et une ventilation différenciée :

- Vivonne, pôle d'équilibre structurant, ainsi que les six pôles relais, sont confortés,
- les autres bourgs et villages accueillent un développement mesuré en faveur du maintien de la vitalité rurale :
 - Près d'un tiers des nouveaux logements à Vivonne ;
 - Près de la moitié de la programmation en logements est réalisée dans les pôles ;
 - Enfin, le reste est affecté aux 9 communes rurales.

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.1

Un territoire attractif et complémentaire

Un maillage urbain polynucléaire



Vivonne, pôle d'équilibre structurant multifonctionnel de rayonnement intercommunal



Smarves, Iteuil et Nouaillé-Maupertuis pôles relais de rayonnement communautaire



Organisation du territoire pour concentrer les flux sortants et tirer parti des influences sud poitevines

Qui rayonnent sur des espaces de vie multifonctionnels



Les Roches-Prémarie-Andillé, Nieul-l'Espoir et La Villedieu-du-Clain, pôles relais secondaires qui s'inscrivent en complémentarité avec le maillage urbain polynucléaire



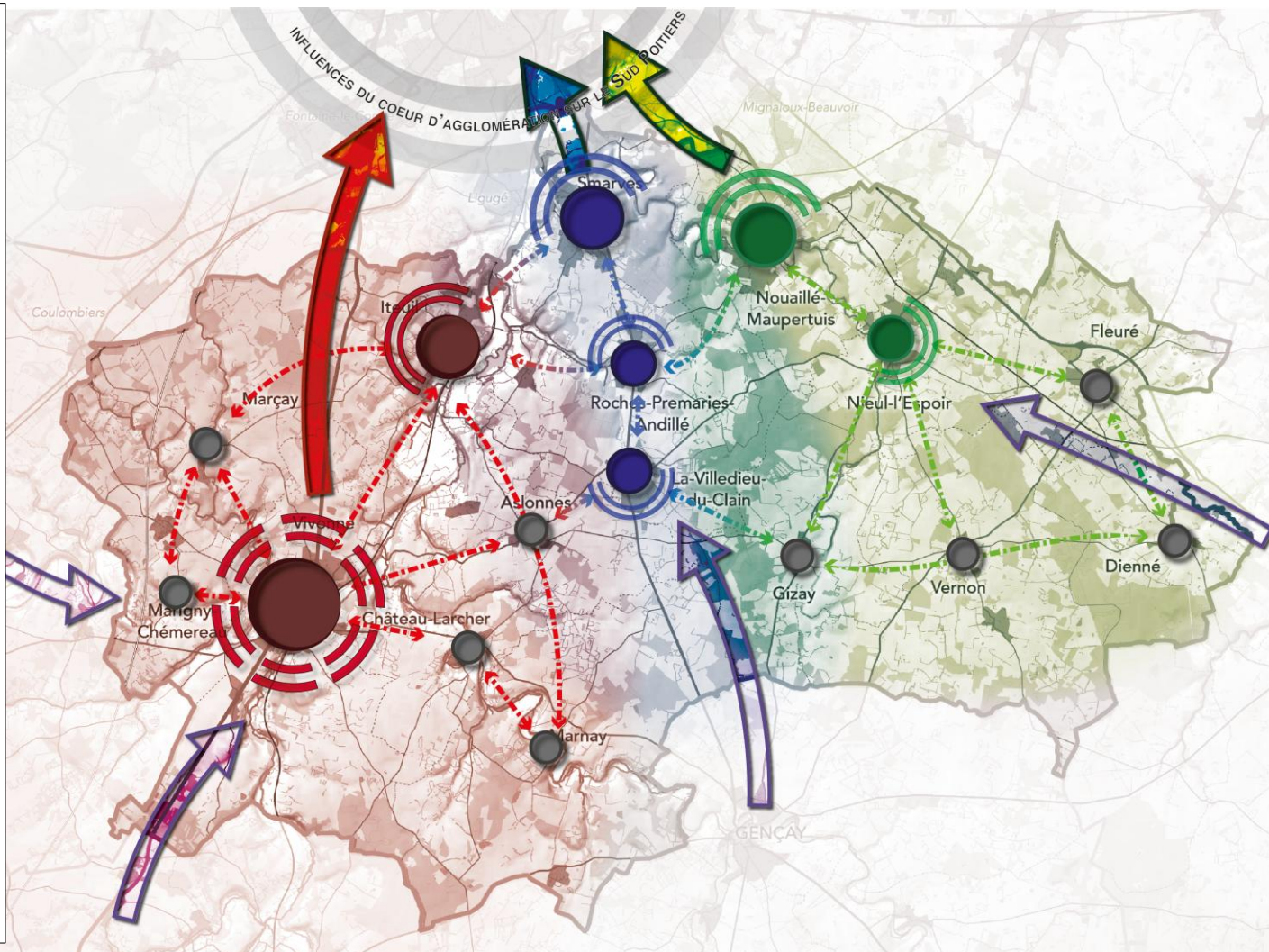
Communes rurales qui renforcent leur offre de proximité



Des espaces de vie structurés autour des pôles de vie au sein desquels l'offre territoriale est complète et est renforcée



Des complémentarités entre les offres communales (services, commerces, habitat)



Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.1

Un territoire attractif et complémentaire

La cohésion territoriale à l'échelle des Vallées du Clain suppose :

- **De privilégier l'implantation des équipements et services de gamme supérieure et intermédiaire dans les pôles structurants ou relais**, afin de consolider leur rayonnement et l'attractivité de l'ensemble des espaces de vie des Vallées du Clain,
- De poursuivre la dynamique culturelle, sportive et associative, en permettant à l'ensemble des habitants du territoire de disposer des équipements nécessaires à la pratique récréative et/ou sportive,
- **d'articuler les modes de déplacement à l'échelle du territoire pour rendre ces derniers** moins nombreux et plus courts afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- d'intensifier et de diversifier les fonctions et le parc résidentiel des centralités des bourgs et des villages afin d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants et à l'affirmation du lien social.

URBAINES COMPLÉMENTAIRES ET DIVERSIFIÉES

Les centralités des pôles sont les lieux où se renforce l'offre de services, de commerces et d'équipements de gamme de proximité, au travers de :

- La pérennisation des linéaires d'activités commerciales, artisanales et de services dans tous les bourgs permettant de nouvelles formes de consommation et la valorisation de productions et de savoir-faire locaux : vente directe, prise en compte de la digitalisation des achats, etc.
- La diversification de l'offre de restauration et d'hébergement touristique, de manière privilégiée dans les linéaires commerçants des centres bourgs ;
- La préservation des derniers commerces et services dans les villages ruraux, garants du maintien du lien social (café, épicerie solidaire, etc.) ;
- La préservation d'une complémentarité forte entre l'offre de proximité du centre-bourg de Vivonne et celle de la zone à vocation commerciale organisée autour de la grande surface généraliste. En ce sens, seuls ses besoins en extension sont accompagnés sans envisager de diversification commerciale, qui a vocation à rester dans le centre-ville.

► AU SEIN DES PÔLES, DES CENTRALITÉS AUX FONCTIONS

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.2

Des mobilités durables et diversifiées

▣ LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ À TOUTES LES ÉCHELLES DE VIE

Les Vallées du Clain organisent leur développement résidentiel et économique autour des gares et des nœuds routiers pour tirer parti de leur excellent niveau de desserte et de leur niveau de connectivité aux espaces voisins par tous les modes de déplacements.

En ce sens, **l'accessibilité aux arrêts de transports collectifs est renforcé à travers :**

- **l'aménagement d'espaces publics attractifs et sécurisés depuis le domicile jusqu'aux gares, aux aires de covoiturage ou aux arrêts de car** (signalétique, cheminements doux).
 - Cette ambition porte autant sur les deux gares TER présentes sur le territoire communautaire que sur les liens à créer avec les gares limitrophes (Ligugé, Nouaillé-Mignaloux).
- l'aménagement des abords des gares TER de Vivonne et d'Iteuil en faveur de **l'intermodalité** (des espaces de stationnement vélo et voiture en capacités suffisantes et sécurisés, l'aménagement de liaisons douces, la sécurisation des traversées piétonnes, autopartage). Le renforcement de l'attractivité de la navette pénitentiaire au départ de la gare de Vivonne est également poursuivie.
- l'organisation de solutions de rabattement depuis les

centralités rurales vers les gares TER,

- **la préservation des potentiels de rabattement autour des gares TER**, en exploitation ou non (Nieuil-l'Espoir, Noaillé-Mignaloux, ITEUIL, Vivonne).

Le territoire prévoit les besoins des mobilités de demain (nouvelles technologies, électromobilité, collectivisation des mobilités) en :

- **maillant le territoire en dispositifs favorisant la collectivisation des déplacements** (autopartage, covoiturage, autopartage organisé) : accroissement de la capacité d'accueil des aires de covoiturage le long des RN10, RN147, et RD741, les axes routiers structurants ;
- **permettant la recharge des véhicules électriques ou hybrides**, à la fois dans les espaces publics centraux, les gares et dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

L'objectif est de favoriser les déplacements de courtes distances en modes doux/actifs plutôt qu'en véhicule motorisé sur l'ensemble du territoire.

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1;2

Une articulation des échelles de mobilité pour des déplacements plus durables

► LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL POUR LIMITER LES DÉPLACEMENTS

L'inscription des Vallées du Clain dans une démarche plus vertueuse s'appuie également sur un réseau de communications électroniques de qualité, avec l'ambition d'une couverture territoriale complète en très haut débit.

- Anticiper les besoins immobiliers induits par les nouvelles formes de travail et de consommation

Grâce à cette montée en débit rapide, l'ensemble du territoire est en capacité de proposer une offre immobilière compatible avec les nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur tels que les tiers lieux, fab-lab, ateliers relais, formes encore inconnues.

Couplé à un développement respectueux du cadre de vie, les Vallées du Clain sont attractives pour des télétravailleurs et de porteurs de projet qui y trouvent lieu de vie et lieu de travail.

notamment :

- dans les espaces agricoles, au travers du changement de destination en faveur de la diversification des activités des sites d'exploitations agricoles et forestières (vente directe, petite transformation par exemple),
- dans les espaces les plus centraux, au travers du maintien des espaces d'activités non-nuisantes et de la pérennisation de la vocation commerciale/artisanale des commerces,

La proximité de ces nouveaux lieux de création de valeur et/ou de consommation aux lieux de vie et de travail favorise le lien social (recyclerie, ressourcerie), et leur fréquentation, et ainsi, contribue à intégrer le territoire dans une démarche de moindre impact écologique (cf. axe 3).

Inversement, les déplacements sont supports d'une nouvelle offre de services et de commerces : aux abords des attracteurs de flux (équipements scolaires, gares TER, arrêts de bus Ligne en Vienne), elle se développe pour répondre aux besoins des usagers.

Ces formes se diffusent partout dans les Vallées du Clain,

Axe 1

Organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées

1.2

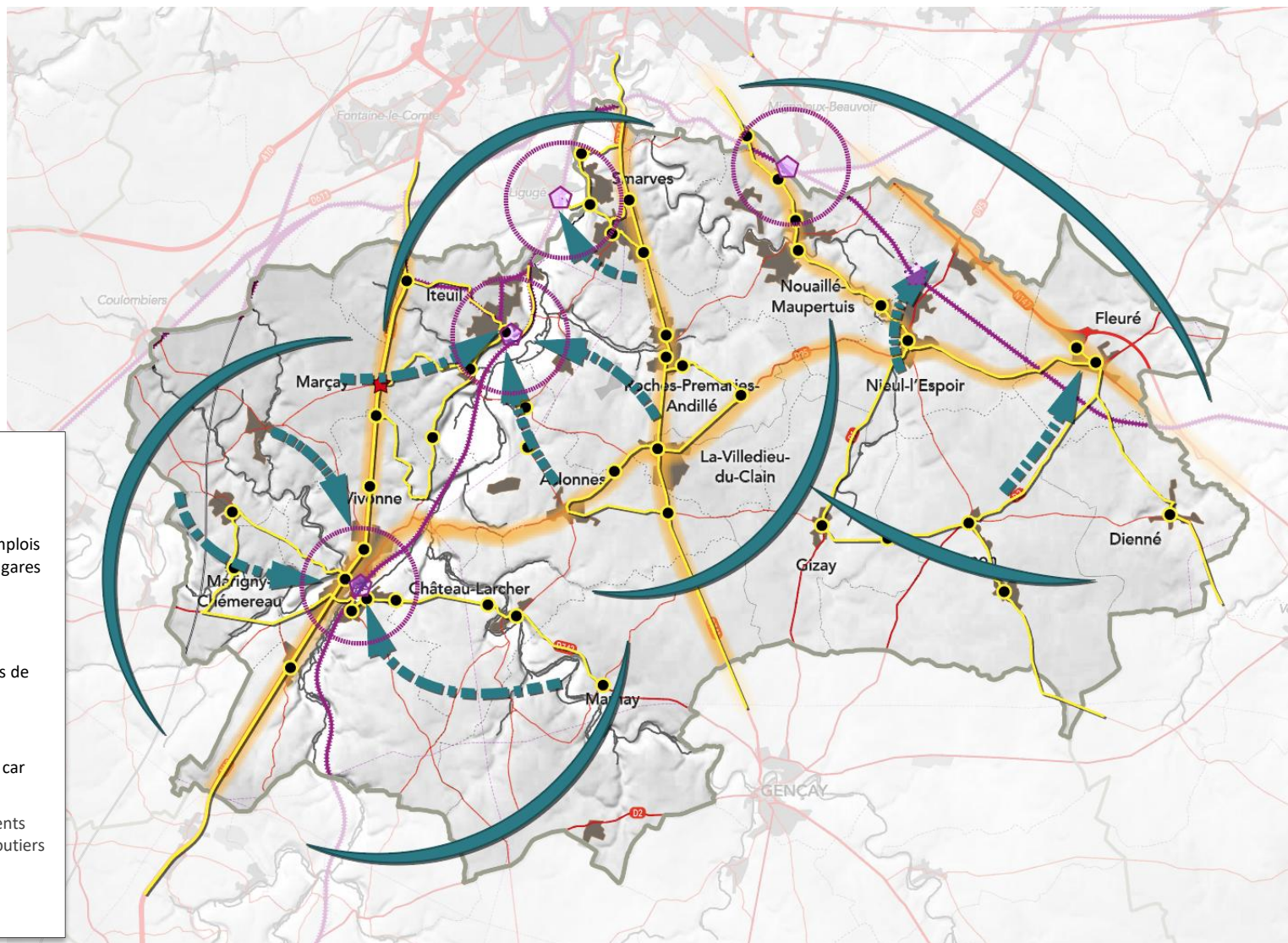
Une articulation des échelles de mobilité pour des déplacements plus durables

Organiser le rabattement sur les gares TER

-  Gares TER (actives ou non)
-  Pérenniser la densité d'habitants et d'emplois dans un espace de proximité autour des gares ; sécuriser et valoriser les modes doux
-  Permettre le rabattement par des aménagements attractifs et des solutions de déplacement adaptées

Massifier les flux de déplacements motorisés

-  Renforcer la fréquentation des lignes de car Ligne en Vienne
-  Favoriser la massification des déplacements individuels le long des principaux axes routiers
-  Projet connu d'aire de covoiturage



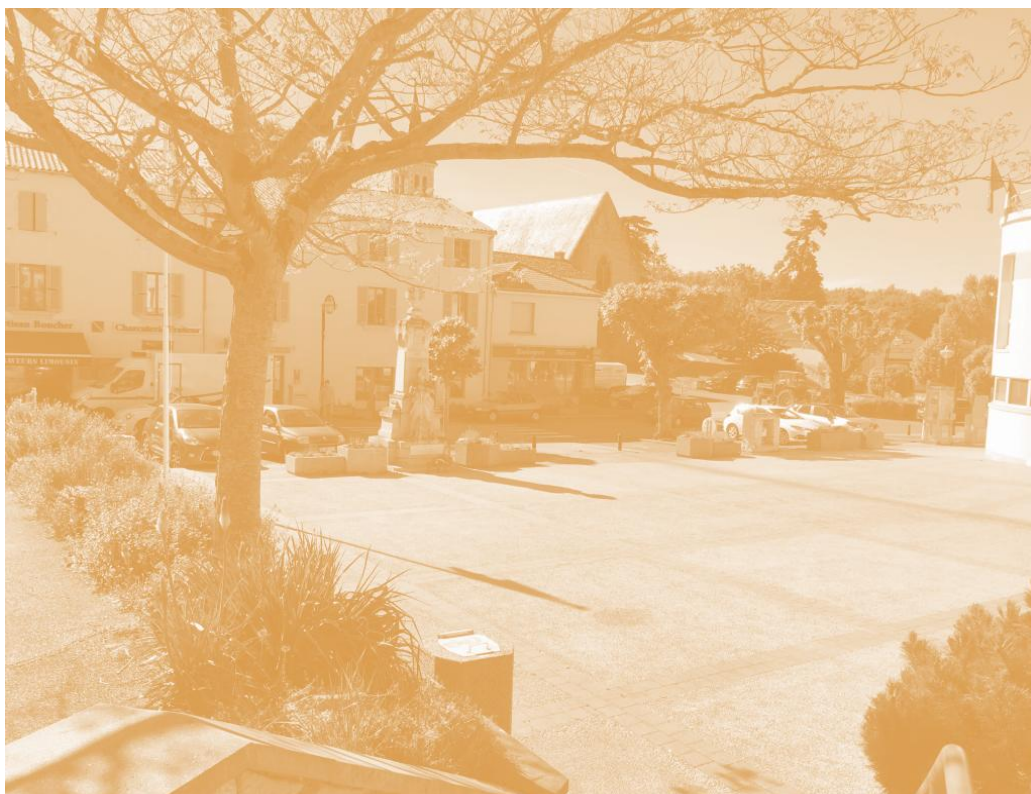
Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

Nous souhaitons inscrire les Vallées du Clain, notre territoire, dans un espace urbain dynamique tirant parti de la bonne qualité de ses dessertes. Néanmoins, nous privilégions son développement qualitatif et, par conséquent, l'organisons et le structurons pour accroître la qualité de vie qu'il propose.

L'objectif est d'optimiser les dynamiques à l'œuvre, ainsi que de mieux capter les flux économiques et touristiques grâce à une offre territoriale spécifique, équilibrant espaces urbains et ruraux.

Nous proposons une offre une offre économique diversifiée qui accompagne le développement résidentiel et maintient l'équilibre actuel emplois / population active. Nous accompagnons les besoins spécifiques des filières économiques, tant en termes de produits fonciers et/ou immobiliers que par un modèle de développement transversal.



Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

A horizon 2035, le projet des Vallées du Clain est de fixer un objectif de croissance démographique qui lui assure un renouvellement générationnel de la population suffisant et le bon fonctionnement de l'ensemble de ses équipements.

Il s'inscrit en compatibilité avec les dynamiques et les ambitions du SCoT Seuil du Poitou, en affirmant sa structuration multipolaire spécifique qui pérennise les fonctions du quotidien sur le territoire (emplois, logements, service et de commerces).

Clain tend vers un poids de population des ménages de +/- 31 050 habitants.

Au total, la mise en œuvre du projet des Vallées du Clain nécessite la réalisation d'environ 1 910 nouvelles résidences principales à horizon 2035.

▣ DES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES AMBITIEUX

Le Projet des Vallées du Clain, à l'horizon 2035, se fixe **un objectif démographique ambitieux** qui tient compte de la forte attractivité du territoire communautaire :

- L'objectif démographique retenu repose sur une meilleure maîtrise du développement résidentiel :
 - à l'échelle du territoire, avec un objectif de ralentissement après la poussée démographique des 15 dernières années,
 - entre les 16 communes, avec un effort constructif recentré sur les communes les mieux équipées (établissements publics, transports collectifs notamment).
- A horizon 2035, la communauté de communes des Vallées du

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

Outre leur ambition de conserver un niveau de développement démographique soutenu, les Vallées du Clain souhaitent préserver la qualité de leur cadre de vie. En ce sens, elles mettent en œuvre une politique de l’habitat vertueuse et intégrant des objectifs de qualité fonctionnelle, paysagère et architecturale.

Le développement d’une offre résidentielle complète concourt à l’affirmation d’un modèle territorial où prime qualité de vie et proximité.

▣ UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUI CONTRIBUE À L’OPTIMISATION DES ENVELOPPES URBAINES

Le projet des Vallées du Clain porte des objectifs d’efficacité résidentielle (plus de logements produits sur moins de nouvelles surfaces artificialisées) cohérents avec les objectifs de valorisation et de préservation du cadre de vie. Ainsi, la réalisation des nouveaux logements s’appuie sur les objectifs suivants :

- **Maintenir au niveau actuel la vacance résidentielle :**
 - Dans un contexte immobilier tendu du Sud Poitiers, la réalisation de nouveaux logements vient compenser le développement du nombre de logements vacants nécessaires à la fluidification du marché local.
 - Toutefois, la mobilisation de la vacance résidentielle constitue un objectif en tant que tel le secteur du

centre-ville de Vivonne : les besoins de rénovation énergétique des bâtiments anciens sont accompagnés tout en préservant leur valeur patrimoniale, les travaux de modernisation des installations sont permis, etc.

- **Mobiliser les surfaces bâties ayant une fonction actuelle différente de l’habitat**, pour une valorisation du patrimoine bâti ancien (intérêt patrimonial) mais en cohérence avec les autres objectifs du PADD (réhabilitation de granges, changement de destination de surfaces d’activités, préservation de l’activité agricole, etc.)
- **Intensifier les enveloppes urbaines et villageoises en optimisant les disponibilités foncières existantes à l’intérieur des enveloppes bâties** (comblement des dents creuses, investissement des coeurs d’îlots n’engageant pas de conflits d’usage),

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

- A horizon 2035, au moins 40% des objectifs de construction de logements nécessaires pour réaliser les objectifs de développement démographique du territoire seront réalisés dans l'enveloppe urbaine existante.
- la CC des Vallées du Clain aspire à réduire de 50% sa consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Dans le présent PLUi, une consommation foncière maximale de 95 ha est projetée, concernant pour 2/3 le développement résidentiel (habitat et équipements) et 1/3 le développement économique.

l'évolution des hameaux :

- Seuls les hameaux **constitués d'au moins 15 habitations et présentant une structure bâtie dense** (densité, agglomérat, organisation autour d'un noyau ancien) pourront accueillir de nouvelles constructions à vocation d'habitation en intensification de leur enveloppe bâtie existante.
- En raison du **contexte local**, seul le hameau « le Peu » à Dienné peut prétendre à un développement de son enveloppe bâtie.
- La **présence d'activités agricoles limitatives** (conflits d'usage, induisant des distances de réciprocité par exemple) **et/ou la capacité d'accueil limitée des réseaux ou du milieu pourront empêcher** toute évolution résidentielle dans le secteur.
- Cette intensification est respectueuse des caractéristiques morphologiques, physiques, architecturales et paysagères de chaque site.

- **Maîtriser le mitage de l'espace agricole en encadrant**

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

- **Maîtriser l’extension urbaine (urbanisation en dehors de l’enveloppe urbaine) :**

Au regard du potentiel du tissu urbain existant à se densifier, la réalisation d’environ 60% des logements en extension est nécessaires d’ici 2035 suivant un objectif de densité bâtie brute moyenne fixé à 19 logements à l’hectare sur l’ensemble du territoire.

La réalisation de ces nouveaux **quartiers résidentiels en extension implique l’atteinte d’objectifs de qualité paysagère et urbaine**. Les extensions urbaines :

- **seront localisées en continuité de l’urbanisation existante**, et préférentiellement à proximité des commerces et des secteurs déjà desservis par les services à la population (transports en commun, Internet Haut Débit, services à la personne, etc.)
- **s’inscriront dans le grand paysage et dans le paysage d’approche des bourgs,**
- **concourront à une réinterprétation des typologies des tissus bâtis identitaires**, de leur organisation et de leurs caractéristiques architecturales (volumétrie, orientation, implantation, couleurs et matériaux, transition avec l’espace public, etc.).

L’aménagement de **ces extensions contribue à renforcer les centralités par la programmation de liaisons douces (re)connectant les nouveaux quartiers à la centralité** au travers de la réalisation de nouveaux cheminements et de l’aménagement d’espaces publics agréables et sécurisés.

Enfin, **les nouvelles opérations intégreront des objectifs d’amélioration de la performance énergétique** en développant des principes constructifs de qualité environnementale et/ou d’efficacité énergétique : bois, isolation extérieure, végétalisation des toitures, panneaux solaires, orientation au sud des bâtiments et pièces à vivre, etc.

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.1

Un projet résidentiel qui conforte et enrichit le cadre de vie des Vallées du Clain

► UNE STRATÉGIE RÉSIDENTIELLE QUI RENFORCE LE RÉSEAU URBAIN

Les objectifs de développement résidentiel envisagés dans le cadre du PLUi seront majoritairement destinés à renforcer le noyau vivonnois, les pôles et les villages. Cette objectif est envisagé en proportion de leur rôle dans l’armature du territoire pour un renforcement de l’équilibre territorial, et d’engager un cercle vertueux entre « développement résidentiel », « pérennisation des commerces et services » et « attractivité territoriale ».

Cet objectif s’appuie sur les principes suivants :

- Les noyaux villageois ou urbains sont renforcés par la réalisation de l’offre **nouvelle de logements dans leur continuité bâtie**.
 - Plus spécifiquement, les nouveaux quartiers sont connectés avec le tissu existant au travers d’un réseau routier principal et de liaisons douces, pour un accès rapide et décarboné aux centralités de services et de commerces.
 - Ils participent également à la résolution des ruptures de continuités des cheminements piétons.
- Dans les pôles, ils sont le lieu privilégié de la diversification des

logements, afin de pour faciliter l’intégration sociale de tous les habitants. Cette diversification mobilise la réalisation de logements locatifs sociaux, de logements adaptés pour les personnes âgées autonomes recherchant la proximité de centres-bourgs équipés, et de petits logements (jeunes actifs, saisonniers, etc.)

Ainsi, la réalisation de ces logements poursuit l’objectif de rapprocher les populations modestes de l’offre de proximité, et de bénéficier d’une forte accessibilité en transports collectifs pour éviter la dépendance au véhicule personnel. **Les capacités d’accueil résidentiel privilégient les communes desservies ou situées à proximité des transports collectifs capacitaires** (TER Iteuil, Vivonne, Smarves mais aussi la gare TER Mignaloux-Nouaillé, sur la commune des Mignaloux-Beauvoir, à la frontière de la commune de Nouaillé-Maupertuis).

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

Les Vallées du Clain développent l'emploi local afin de répondre aux besoins de sa population actuelle et future. Celui-ci prend place dans un tissu urbain mixte et dans des espaces spécifiques.

Dans ces espaces, l'accueil des activités économiques valorise le positionnement stratégique du territoire au sud de Poitiers ainsi que son excellent niveau de desserte routière (A10, N10, N147, RD741).

► PRODUIRE UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE À DESTINATION DES ENTREPRISES, IDENTIFIABLE ET ATTRACTIVE

La desserte du territoire par trois axes routiers structurants et la présence de sites économiques majeurs le long de ces axes sont des atouts pour les Vallées du Clain dans sa recherche de moindre dépendance à l'offre d'emploi extérieur, et à l'accueil d'activités économiques complémentaires à celles de l'agglomération poitevine.

Pour une lisibilité accrue de leur offre foncière et immobilière, les espaces économiques sont valorisés via :

- **La recherche d'un effet vitrine valorisant pour l'ensemble de l'espace communautaire** : les façades routières, construites ou non, font l'objet d'une attention particulière en matière de traitement paysager des abords (végétalisation,

intégration des bâtiments au paysage) ; les espaces publics sont suffisants pour susciter une identité commune à l'ensemble de la zone au travers d'aménagements de qualité, d'homogénéité des espaces publics ; les traversées piétonnes à leurs abords sont sécurisées ; etc.

- **Dans les zones existantes, optimiser l'usage du foncier économique**, en permettant la division parcellaire dans les espaces économiques dédiés, en favorisant le développement sur place des établissements ;
- **Dans les nouvelles zones ou les extensions de zones existantes, diversifier l'offre foncière**, au travers des tailles de parcelles, de la spécialisation des espaces économiques.

► RÉINVESTIR LES FRICHES D'ACTIVITÉS

Sur l'ensemble du territoire, les friches industrielles et artisanales (établissements économiques, déchèteries) sont réinvesties pour éviter la dégradation paysagère des zones d'activités économiques, favoriser le recyclage foncier et maintenir l'attractivité économique des Vallées du Clain vis-à-vis des porteurs de projet et des investisseurs.

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

► UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI RENFORCE L'ARMATURE MULTIPOLAIRE DES VALLÉES DU CLAIN

La programmation économique des Vallées du Clain pour 2035 s'inscrit dans une stratégie de renforcement et d'ouverture économique du territoire, de la poursuite de l'attractivité sur les actifs, et de l'affirmation du positionnement complémentaire des Vallées du Clain avec l'offre poitevine.

Le développement économique concerne l'ensemble des espaces des Vallées du Clain, afin de maintenir les grands équilibres actifs occupés / emplois / activité de la population d'aujourd'hui.

- Toutefois, les Vallées du Clain affirment leur positionnement économique spécifique en concentrant les investissements fonciers autour de 5 grands pôles d'activités, à pérenniser. Ce sont :
 - Les ZAE Les Sablons et du Maupet à Vivonne,
 - La ZAE de la Clie à Iteuil,
 - La ZAE de la Croix de Cadoue à Smarves,
 - La ZAE Val de Bocq corrélée à celles des Héronnières aux Roches-Prémarie-Andillé,
 - La ZAE d'Anthyllis à Fleuré.
- En conséquence, les besoins fonciers en matière de

programmation foncière à destination du développement économiques est nécessaire en compatibilité avec les orientations du SCoT. Le foncier déjà disponible (aménagé), participera à répondre aux besoins de foncier économique à horizon 2035.

- L'objectif économique vise aussi à accompagner les besoins plus ponctuels, tant pour les entreprises isolées que pour le développement de l'artisanat local.
- Plus largement, la création d'emplois artisanaux ou de services est permis sur tout l'espace communautaire, à travers le développement :
 - des activités artisanales n'engendrant pas de nuisances et de petite taille dans le tissu urbain mixte,
 - d'une offre complète et attractive à destination des nouvelles affaires et correspondant au cycle de vie de l'entreprise, dans les centres-bourgs, les zones d'activités (tiers-lieux, espaces de coworking, ateliers relais, etc.)
 - des activités de services par la production de locaux professionnels dédiés permettant l'accueil de toutes les formes d'économie sociale et solidaire.

Axe 2

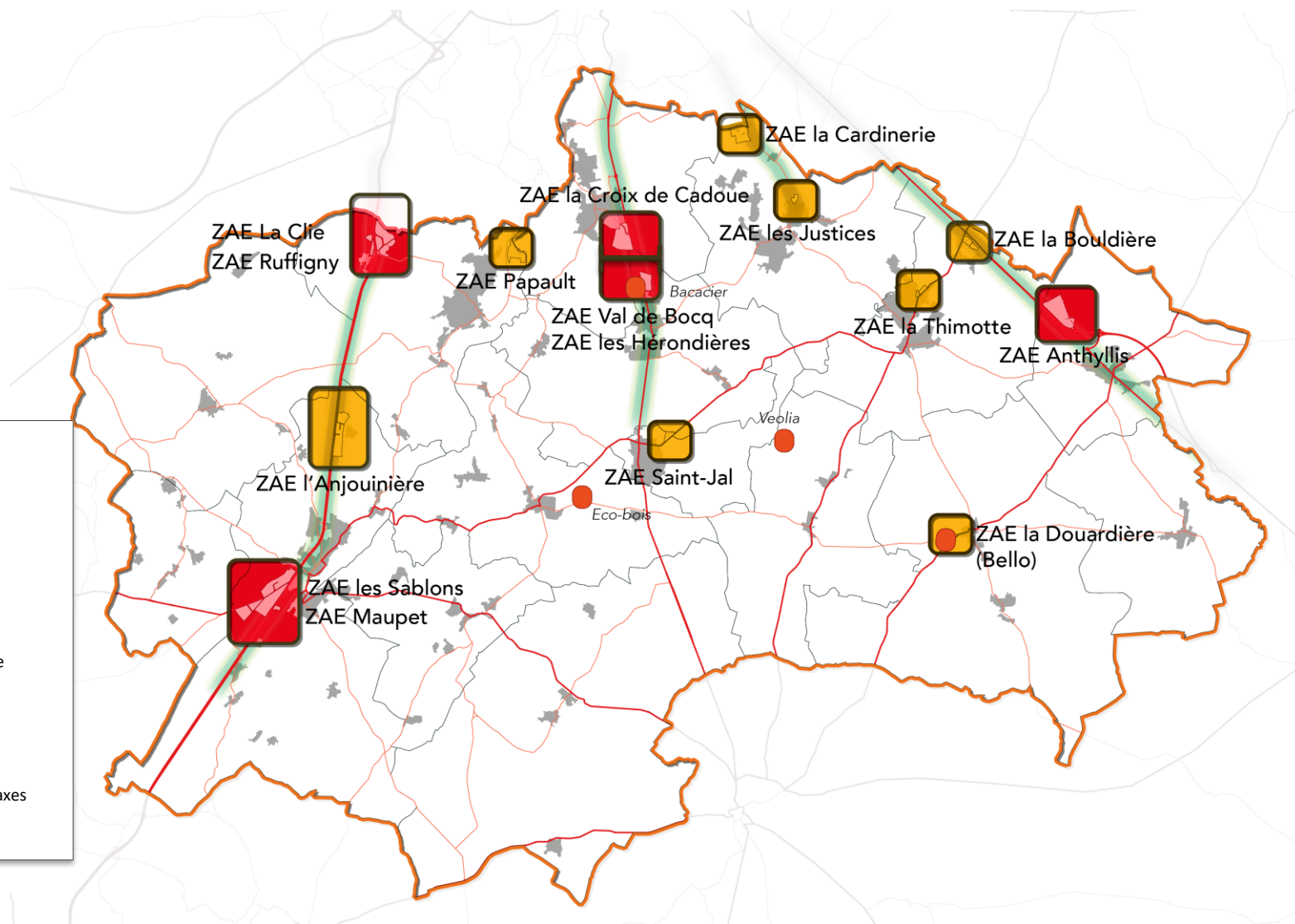
Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

Produire une offre foncière et immobilière lisible à l'échelle des Vallées du Clain

-  Zones d'activités phares à développer
-  Autres zones d'activités : organiser l'intensification du foncier économique
-  Sites d'activités isolés
-  Rechercher un effet vitrine depuis les axes routiers



Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

▣ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DYNAMIQUES ET PÉRENNES

Le projet des Vallées du Clain accompagne les besoins des activités primaires (élevage, culture et polyculture, bois). Elle vise leur plus grande autonomie d'approvisionnement et la diversification de leur revenus.

L'accompagnement et le développement de la filière agricole répond à une volonté de maintenir et de développer une économie traditionnelle structurante de l'espace rural, et une économie porteuse de débouchés locaux et nationaux. Pour cela, la stratégie est de :

- Préserver des capacités d'innovation (pôle bois de Smarves) et de production (industries du bois à Aslonnes ou Château-Larcher par exemple),
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Maintenir la fonctionnalité des exploitations : maintien des distances de réciprocité, intégration des problématiques de traversée de bourgs dans les projets futurs,
- Ouvrir la possibilité d'une diversification des exploitations au travers des changements de destination et sur le développement de l'hébergement à la ferme (chambres d'hôtes, gîte à la ferme), de la vente directe et/ou par la

création de points de vente collectifs au sein des fermes, d'accueil à la ferme dans des espaces adaptés (ferme pédagogique, visite d'exploitation agricole).

Axe 2

Structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins

2.2

Développer le potentiel économique local et consolider les pôles majeurs du territoire

► UNE OFFRE TOURISTIQUE PLUS IDENTIFIABLE ET QUI CREE DES EMPLOIS

Le projet touristique mis en œuvre dans l'axe 3 contribue à intégrer les Vallées du Clain dans les circuits touristiques nord poitevin, en complémentarité d'une **offre touristique de grande capacité (Futuroscope, abbayes, ville de Poitiers, etc.)**

En conséquence, la fréquentation accrue du territoire, tant pour des excursions à la journée que pour des courts séjours, contribue à une demande plus forte en termes de services liés et crée des emplois. Le territoire s'intègre à cette offre touristique globale de Vienne, avec :

- Le raccordement des pistes cyclables communautaires et des itinéraires de randonnée vélo avec le Grand Poitiers, le Civraisien en Poitou et Vienne en Gartempe ;
- Le renforcement de l'offre de stationnement à destination des camping-cars.

Pour produire une offre touristique globale qui se positionne sur des capacités d'accueil en hébergement et de restauration diversifiées dans l'ensemble des communes (hôtellerie, chambres d'hôtes, etc.), les Vallées du Clain :

- remobilisent le patrimoine civil et agricole ancien (corps de ferme, bâtisses de maître) ;
- diversifient l'offre notamment en faveur de l'hébergement insolite (cabanes dans les arbres, yourtes, etc.), de la restauration et de loisirs (capacité des campings et de stationnement des aires de camping-cars, ouverture de nouveaux équipements le cas échéant) ;
- et, accompagnent la modernisation des établissements anciens dans le respect d'une intégration paysagère et bâtie adaptée (DéfiPlanet).

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

Nous souhaitons conforter l'image et l'authenticité de notre territoire en valorisant notre patrimoine, tant naturel (espaces de vallées et boisements) que bâti ou paysager (collines façonnées par l'agriculture par exemple).

La valorisation de l'ensemble de nos ressources renforce la qualité de vie offerte aux habitants notamment à travers un accès aisé à des espaces de nature permettant un développement personnel sain.

Pour ce faire, nous développons une stratégie de valorisation de l'ensemble du territoire axée sur :

- la préservation des grands équilibres éco-paysagers emblématiques pour un cadre de vie cohérent et attractif,
- la mise en scène de la qualité patrimoniale du territoire, porteur d'une identité spécifique, une culture et un patrimoine commun.



Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers emblématiques et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

3.2

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

Face aux extensions urbaines qui ont progressivement banalisé l'identité et le paysage de leurs villages, les Vallées du Clain souhaitent concevoir leur développement comme une opportunité de mettre en valeur le patrimoine local.

Les Vallées du Clain pérennisent les grands équilibres entre développement résidentiel, respect de la qualité des sites et préservation des ressources naturelles. En ce sens, elles conçoivent leur développement comme une opportunité de mise en valeur de l'ensemble de leurs patrimoines.

► UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL À MOINDRE IMPACT PAYSAGER

La recherche d'une lisibilité plus forte de la singularité des Vallées du Clain mobilise la protection, la valorisation et, le cas échéant, la restauration des motifs paysagers identitaires :

- Les co-visibilités de coteau à coteau sont pérennisées par le maintien des ouvertures paysagères des versants et de points hauts et de la préservation des lignes de crête le long des vallées. **Les points de vue conservent leur caractère naturel ou agricole** et sont protégés de l'urbanisation et du développement ponctuel : points de vue depuis Château Larcher sur le site castral, traversée de Château-Larcher (coteau sud), sur la vieille ville de Vivonne depuis Fontrable, abbaye de Nouaillé-Maupertuis depuis la route de Poitiers,

entrée dans le bourg de Marnay par les 4 ponts, etc.

- A Château-Larcher, le Théâtre de verdure met en valeur le caractère monumental de son ensemble bâti abbatial.
- **Les coupures d'urbanisation le long des axes de découverte du territoire communautaire** (RN10, RD741, et RN147) sont préservées ; au contraire, le développement urbain s'inscrit en épaisseur des tissus urbains existants.
- Les lisières forestières sensibles à l'urbanisation sont sanctuarisées, et les lisières villageoises (zone de contact urbain / agricole ou naturel) sont reconstituées au travers de la mise en œuvre de la trame verte et bleue urbaine.

Les silhouettes des villages sont préservées en limitant les hauteurs des constructions et en respectant leur diminution progressive depuis le centre vers les franges : dégressivité des cœurs villageois vers les espaces bâtis péricentraux, régularité le long des coteaux, pas de bâtiment hors du gabarit bâti dans lequel il prend place, etc.

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

► Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers

Les Vallées du Clain disposent d'une diversité des motifs paysagers qui prennent appui sur les espaces agricoles, naturels et forestiers. Véritables écrin des patrimoines bâtis pour lesquels le territoire est déjà reconnu, ils en constituent eux-mêmes un patrimoine spécifique aux Vallées du Clain et sont protégés à ce titre.

La valorisation du cadre de vie du territoire dans son ensemble concourt ainsi à :

- La réduction, dans la mesure du possible, **de l'exposition des habitants aux différents types de risques (inondation, glissement de terrain, cavités souterraines), au travers d'un mode de développement résilient** qui intègre la sécurité des biens et des personnes, la limitation des dégâts. **La résilience des espaces s'appuie sur la préservation des champs d'expansion des crues et d'un cycle de l'eau fonctionnel** permis au travers de :
 - **la préservation et la restauration des milieux humides,**
 - **la sanctuarisation des lits des cours d'eau** lorsqu'ils sont accessibles au travers d'usages réversibles et respectueux de leur profil (jardins partagés à Smarves et Iteuil, exploitation agricole,

aménagement d'espaces écologiques, de découverte ou de détente à Vivonne),

- **la préservation des ripisylves pour leur rôle de tampon écologique et hydraulique,**
- **l'effectivité des mesures nécessaires à l'intégration du risque inondation** dans l'aménagement des équipements d'assainissement,
- **la limitation de l'imperméabilisation des sols à travers leur gestion et leur infiltration à l'échelle de la parcelle,** pour toute les nouvelles constructions, par exemple par l'aménagement d'espaces verts ou, le cas échéant, de noues d'infiltration,
- **l'emploi de mesures architecturales, programmatiques et urbanistiques** correspondant aux différents niveaux d'enjeux et assurant la sécurité des habitants (modulation de la densité bâtie, normes de hauteur pour être « hors d'eau » lors de crues, etc.)

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

► Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers

- La préservation voire l'intensification des espaces agricoles et des structures de clairière, de bois et de bocage, structures agricoles traditionnelles porteuses d'une identité locale spécifique :
 - **Les boisements et les forêts**, véritables « continuités écologiques de terre » : le Bois de Saint-Pierre, poumon vert emblématique du Sud Poitiers est préservé et valorisé, ainsi que les trois arcs boisés de l'est et du sud des Vallées du Clain (bois impériaux, bois de la Vayolle, bois du Barendeau, bois de Vernon, bois de la Ronde, Forêt de Verrières).
 - **Les relations entre urbanisation et agriculture sont prises en compte dans l'objectif de préservation des lisières forestières et des haies.**

► L'accompagnement des activités agricoles s'inscrit dans la perspective de moindre impact environnemental

Le projet permet la réalisation d'aménagements en faveur d'une plus grande autonomie dans l'approvisionnement en eau (nouvelles bassines dans les vallées du Clain de la Vonne et de la Clouère) dans la mesure où ceux-ci font l'objet d'une intégration

paysagère adaptée.

La valorisation énergétique des déchets agricoles (centrale de méthanisation notamment) et plus largement, la diversification du mix énergétique s'appuie sur la valorisation des potentiels de production d'énergies renouvelables (eau, vent, soleil), par des installations intégrées au paysage et ne réduisant pas les terres arables (toitures photovoltaïques, parcs solaires en dehors des espaces agricoles).

Les nouvelles constructions agricoles nécessaires aux exigences de modernisation et d'adaptation (extension des bâtiments, hangars, création de nouveaux sites d'exploitation, logement de fonction) sont réalisées en intégrant les enjeux :

- d'exposition et de sensibilité paysagère (implantation à proximité des silhouettes bâties existantes, visibilité lointaine, maintien dans le prolongement des silhouettes bâties, maintien des crêtes de coteaux des vallées dégagées, inscription dans la pente)
- et de qualité architecturale (volumes, matériaux, couleurs).

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

► Souligner la qualité du territoire par une trame verte et bleue fonctionnelle (1/3)

La présence de l'eau, d'ensemble boisés et d'espaces forestiers attractifs, de paysages agricoles, ainsi que la diversité des ambiances paysagères font des Vallées du Clain **un espace de vie** et **un territoire touristique apprécié**. Ces aspects s'appuient sur le maillage écologique de la vallée du Miosson de la Clouère, du Clain, du Palais et de la Vonne, dont le projet souligne la valeur en termes de biodiversité et de fonctionnalité environnementale.

Le projet de territoire organise la reconquête de la qualité biologique des sites et des milieux naturels qui le constituent, en valorisant les trames constituées par ses milieux naturels terrestres, **la trame verte**, et par ses milieux aquatiques et humides, **la trame bleue**. En cohérence avec les territoires voisins, elle participe à la protection de la biodiversité et au renforcement de réseaux écologiques d'échelles intercommunautaire et régionale (schéma régional de cohérence écologique ; schéma de cohérence territoriale).

Les options de développement retenues dans le cadre du projet

de territoire (cf. infra) sont définies pour ne pas accentuer la pression sur les milieux, afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental et attractif pour les acteurs et les usagers de notre territoire.

En ce sens, **la conception des futurs aménagements réalisés aux abords ou à proximité des éléments constitutifs de la trame bleue** veillera à ne pas impacter les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques des cours d'eau.

Les terres agricoles, naturelles et boisées conservent leur valeur économique et écologique en freinant l'artificialisation des sols. La réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers répond à des objectifs de plus grande efficacité foncière et de moindre fragmentation du foncier (maintien de la valeur paysagère des lieux, conservation des fonctionnalités agricoles et écologiques).

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

► Souligner la qualité du territoire par une trame verte et bleue fonctionnelle (2/3)

Ainsi, dans l'objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel et d'assurer les échanges biologiques du territoire, la trame verte et bleue du territoire s'affirme à travers les éléments suivants :

- **Les réservoirs de biodiversité**, qui recouvrent tant les sites à haut potentiel écologique et que les secteurs naturels sensibles : les zones et les prairies humides des Vallées du Clain et du Miosson et de leurs affluents, l'Île du Divan, le Marais du ruisseau des Dames, les Landes du Bois de la Vayolle, les prairies humides du Moulin de Chambon, le Bois de Saint-Pierre, etc.
 - Ces sites témoignent d'une grande diversité de milieux : boisements, pelouses, étangs, prairies humides, et milieux agricoles. Ils accueillent une grande diversité d'espèces patrimoniales ou ordinaires, pour lesquelles ils proposent les conditions nécessaires à leur existence, pour tout ou partie de leur cycle de vie.
- **Les continuités écologiques**, qui recouvrent les espaces agri-naturels nécessaires à la circulation des espèces floristiques et faunistiques entre les réservoirs de biodiversité, à des fins de reproduction, de diversification génétique, etc. :

- il s'agit des espaces situés à proximité immédiate des réservoirs de biodiversité comme les zones d'extension boisées, les éléments de bocages, le réseau hydrographique et les espaces de vallée qui l'accompagnent (boisements),
- ainsi que l'ensemble des zones humides du territoire et les franges agricoles des massifs forestiers. Ces éléments dits de « nature ordinaire » sont protégés à la mesure de leurs fonctions.

L'atteinte d'un meilleur fonctionnement écologique de l'ensemble du territoire participera à l'amélioration de la prévention des risques naturels auxquels sont exposées les communes du territoire (inondation, glissements de terrain, etc.)

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

► Souligner la qualité du territoire par une trame verte et bleue fonctionnelle (3/3)

La valorisation de la trame verte et bleue permettra de tendre vers une gestion globale du cycle de l'eau et ainsi une maîtrise des phénomènes d'écoulements, de ruissellements voire de lessivage des terres (rôle de la végétation contre l'érosion par ruissellement) ainsi qu'une meilleure régulation des régimes hydriques et une prévention des risques d'inondation. A ce titre, le rôle des zones humides est réaffirmé. Leur préservation, leur gestion adaptée et l'amélioration de leur fonctionnalité doivent être intégrées à la conception des espaces de développement urbain.

► Faire entrer la nature en ville au travers d'une trame verte et bleue urbaine et villageoise

Pour conforter sa fonctionnalité, la trame verte et bleue est déclinée à toutes les échelles, de la parcelle au territoire intercommunal, et participe ainsi à un enrichissement de la biodiversité dans les communes :

- **La trame verte et bleue urbaine et villageoise s'appuie sur l'ensemble des dispositions mises en œuvre par les communes en faveur d'une gestion durable des espaces verts** (démarche zéro phyto, Label Terre Saine – zéro pesticides, fauchage tardif des bas-côtés, etc.), de protection des alignements d'arbres, des arbres remarquables et des aménagements ouverts (préservation des parcs privés, des cœurs d'îlots jardinés, des berges), d'une intégration forte de

la composante végétale dans les projets d'urbanisation nouvelle, etc.

- **Les abords des cours d'eau** (Miosson, Longève, Vonne, Clouère, Clain), lorsqu'ils sont publics et accessibles, font l'objet d'une valorisation globale, tant sur le plan paysager qu'environnemental et patrimonial, notamment dans les espaces urbains où les aménagements (voies douces, quais, espaces de loisirs ou pédagogiques, etc.) sont compatibles avec la préservation des espaces naturels.
- **Les ceintures éco-paysagères péri-villageoises et les espaces naturels villageois sont préservés** (vergers, jardins, alignements arborés, etc.) ainsi que les coupures d'urbanisation le long des voies routières structurantes des RN10 et 147, et de la RD741 (coupures paysagères).
- La diversité des essences végétales locales est privilégiée.

La mise en œuvre d'une trame verte et bleue urbaine fonctionnelle concourt également à une gestion plus durable des espaces : la présence accrue du végétal et de l'eau participe à accroître le phénomène de régulation thermique (approche bioclimatique des aménagements et des bâtiments) et de la recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments (économiques, résidentiels, équipements).

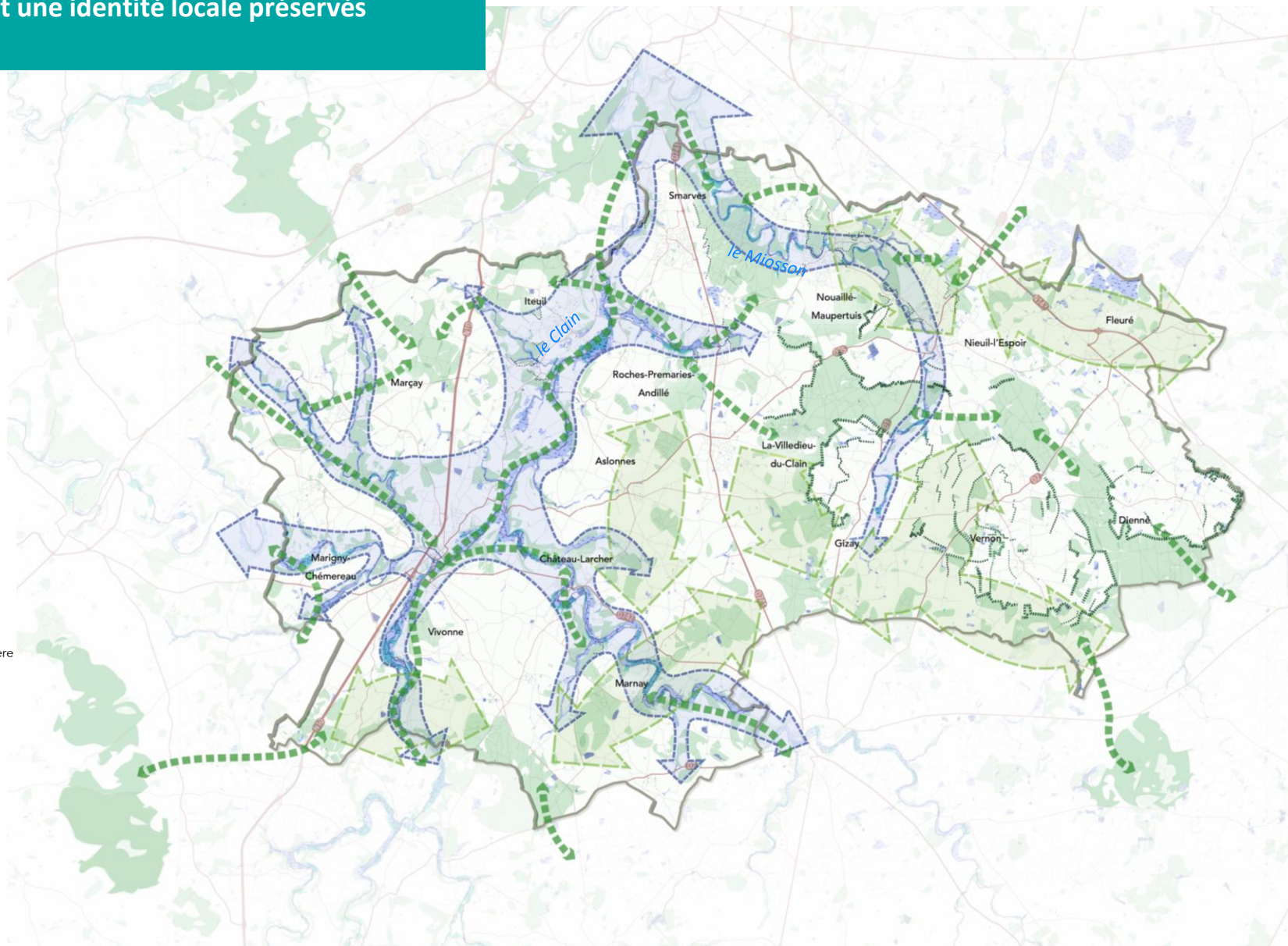
Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.1

Préserver les grands équilibres éco-paysagers et pérenniser le cadre de vie des Vallées du Clain

-  Lit majeur
-  Zone humide
-  Ripisylve
-  Boisement ou forêt
-  Lisière forestière ou haie bocagère sensible à la pression agricole
-  Lisière forestière sensible à l'urbanisation
-  Corridors écologiques (trame verte)
-  Continuité éco-paysagère du bocage (trame verte)
-  Cours d'eau
-  Continuité éco-paysagère de l'eau (trame bleue)



Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.2

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

La recherche d'une lisibilité plus forte de la singularité des Vallées du Clain mobilise la protection, la valorisation et, le cas échéant, la restauration des motifs paysagers identitaires. Pour cela, le territoire engage une co-valorisation des patrimoines (bâtis, écologiques, paysagers, naturels, culturels).

► DES ENTRÉES FORESTIÈRES MISES EN SCÈNE POUR FAIRE VALOIR LE POSITIONNEMENT « NATURE / LOISIRS »

Le Bois de Saint-Pierre bénéficie d'un rayonnement intercommunal qui dépasse les limites des Vallées du Clain et contribue à faire connaître la qualité de son offre territoriale en complémentarité de l'ambiance urbaine poitevine. L'objectif est donc de mieux accompagner son rayonnement par :

- **Des aménagements qualitatifs des voies et des linéaires bâtis y menant (RD741) :** requalification des bâtiments d'habitation au niveau des Quat'z Assiettes, insertion des bâtiments d'activités et végétalisation des fonds de parcelles,
- **Une meilleure signalétique,** depuis les deux carrefours giratoires ;
- **Une préservation des points de vue** sur le massif depuis la route départementale **et des coupures d'urbanisation.**

Au-delà, les rideaux végétaux et forestiers qui marquent les entrées du territoires sont préservées.

► DES SECTEURS TOURISTIQUES PATRIMONIAUX QUI S'ORGANISENT

Le projet des Vallées du Clain porte une volonté forte de diffuser une dynamique touristique à l'ensemble du territoire à travers le déploiement d'une offre découverte s'appuyant sur l'itinérance. Au sein de deux axes de découverte du territoire communautaire sont identifiés (la vallée du Miosson, les vallées de la Clouère et du Clain), la qualité des paysages et leur perception sont valorisées :

- Afin de conserver les points de vue sur les ensembles monumentaux et les vallées, **des coupures d'urbanisation sont identifiées et maintenues** entre les enveloppes bâties existantes le long des voies ;
- **Les traversées de villages sont valorisées par une mise en scène et une qualification des continuités urbaines anciennes :** l'ensemble des bourgs de Château-Larcher, de Vivonne et de Nouaillé-Maupertuis constitue l'espace d'approche des sites monumentaux qu'ils hébergent. Les espaces publics sont aménagés de manière qualitative et assurent la sécurité des piétons et des cyclistes. L'ambiance patrimoniale qui leur est associée est pérennisée.

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.2

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

Pour affirmer et conforter sa vocation touristique à destination locale et régionale, la stratégie des Vallées du Clain s'appuie sur 2 positionnements touristiques : « Loisirs et Nature », « Patrimoine et Authenticité » qui permettent une meilleure structuration des professionnels du secteur pour bénéficier de plus grandes retombées locales.

Ces offres s'organisent à partir de sites remarquables et des attracteurs qui assurent le rayonnement touristique, récréatif, culturel et de loisirs des Vallées du Clain.

Les projets touristiques locaux contribuent à l'intégration des Vallées du Clain dans les itinéraires touristiques de découverte poitevins (circuit des abbayes, projet autour de l'abbaye de Bonnevaux, réseaux des sites pour enfants éco ludiques – Civaux, Romagne, DéfiPlanet de Dienné) et suscitent sur le territoire une demande accrue de services pourvoyeurs de nouveaux emplois.

Le développement touristique s'appuie sur **la qualification paysagère et environnementale de deux « routes de découverte » du territoire :**

- **De la confluence du Clain et de la Vonne dans le vieux Vivonne jusqu'au quatre ponts de Marnay sur la vallée de la Clouère**, via Château-Larcher (RD742). Dans ce secteur, sont valorisés les démarches de labellisation « Petite cité de caractère© » autour de l'église prieurale Notre-Dame et du

Randopôle de Château-Larcher, le Jardin remarquable du Prieuré d'Aslonnes, les équipements et projets culturels et spirituels de Marçay (centre de méditation et le musée du livre) et l'aménagement des abords des différents cours d'eau (découverte et parcours pédagogiques), qui favorisent la fréquentation et suscitent une plus forte demande en termes de capacité d'accueil touristique.

- **Le long de la vallée du Miosson**, depuis l'entrée nord sur la RD741 et les abords du Bois de Saint-Pierre à qualifier jusqu'à Dienné (accompagnement des besoins de Défi Planet) via la mise en valeur du site abbatial remarquable de Nouaillé-Maupertuis et la préservation du champ de foire de Nieuil-l'Espoir.
- Les paysages patrimoniaux, les monuments naturels et bâtis porteurs de l'identité locale des Vallées du Clain font l'objet d'une valorisation à travers l'aménagement de leurs abords et leur préservation : les châteaux, les parcs et jardins remarquables (Aslonnes), les patrimoines ruraux : moulins, lavoirs, puits ; le vieux village de Vivonne, les patrimoines hydrauliques associés aux Vallées.
- Les entrées des bourgs et villages sont valorisées en maintenant les limites actuelles, en favorisant leur végétalisation et en assurant la qualité des bâtis existants

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.2

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

▣ LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN LIEN AVEC LES FILIÈRES LOCALES EXISTANTES ET LES POTENTIELS DE PRODUCTION À VENIR

Le développement et la pérennisation du mix énergétique du territoire intercommunal s'appuie sur les réseaux suivants :

- électrique, en lien avec le développement des réseaux intelligents de distribution énergétique qui mobiliseront une part croissante les productions locales d'énergies renouvelables (reconversion de friche d'activités) ;
- de chaleur ou de gaz qui desservent des usagers proches des sites de productions locaux (exploitations agricoles par exemple).

Axe 3

Une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés

3.2

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

Mettre en valeur le potentiel touristique et la qualité patrimoniale du territoire

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | le Bois de Saint-Pierre, poumon vert emblématique à préserver et valoriser par un traitement qualitatif de ses lisières |  | «Route de découverte» mise en valeur par un traitement qualitatif de ses abords et une signalétique adaptée |
|  | Mise en valeur des traversées de villages patrimoniaux par un traitement qualitatif des espaces publics |  | Développement d'équipements touristiques en lien avec le cadre naturel du territoire |
|  | Mise en scène des éléments de patrimoine |  | Aménagement des abords des différents cours d'eau |
|  | Aire d'approche visuelle sensible d'un élément patrimonial à préserver |  | Coupure paysagère et agricole sensible à l'urbanisation préservée |
|  | Secteur agricole dont la qualité paysagère est maintenue |  | Cône, site de vue ou ouverture remarquable sensible conservant son caractère agricole/naturel |
|  | Préservation des lisières forestières et des haies bocagères |  | Maîtrise de l'urbanisation aux abords des lisières forestières |

